

SYNTHÈSE

- Action oblique
- Action paulienne
- Action directe

Moyen d'action envers les tiers

- Opposabilité du contrat aux tiers ou aux contractants
- Exceptions : stipulation pour autrui, promesse de porte-fort

À l'égard des tiers : principe de l'effet relatif

L'exécution du contrat

À l'égard du cocontractant : sanctions de l'inexécution d'une obligation (moyen/résultat)

1. Exécution forcée en nature

Deux exceptions : impossibilité ; disproportion manifeste entre le coût pour le débiteur et l'intérêt pour le créancier

2. Exception d'inexécution

Suspension de l'exécution de sa propre obligation si gravité d'inexécution ou contrat synallagmatique

5. Responsabilité contractuelle

Réparation par des dommages et intérêts

Si 4 conditions remplies : et intérêts contrat, fait générateur, lien de causalité, préjudice

1^{er} moyen de défense

2^e moyen de défense

3 causes d'exonération légales

force majeure, fait du tiers, fait du créancier

3 clauses : clause de non-responsabilité ; clause limitative de responsabilité ; clause pénale

4. Résolution

3 voies : unilatérale, judiciaire, clause résolutoire de plein droit

3. Réduction du prix

- Mise en demeure
- Exécution imparfaite du contrat
- Si prix non payé, notification
- Si prix payé, action en justice